

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_1584\_CC**

**MANIFESTATION : VIDE GRENIER DE LA  
PAROISSE SAINT SAUVEUR**

**DU 06 AU 07 MAI 2023**

**RUE DE LA WOEVRE  
TERRE-PLEIN DE L'EGLISE SAINT PIERRE SAINT  
PAUL  
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et  
notamment les articles L 2212-1 et suivants et les  
articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10  
et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation  
routière (livre 1 - 8ème partie - signalisation  
temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6  
novembre 1992,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022  
portant sur les délégations de fonction et de signature  
attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et  
aux conseillers municipaux délégués, complété par  
l'arrêté n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande du service Vie Associative pour  
l'association « La Paroisse Saint Sauveur d'Octeville  
Nouainville » en date du 17 avril 2023,  
Considérant l'intérêt de la manifestation pour la vie  
locale,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des  
personnes pendant la durée de la manifestation.

**ARRÊTÉ  
DU 06 AU 07 MAI 2023**

**ARTICLE 1 – Autorise l'occupation du domaine public par l'association « La Paroisse Saint Sauveur d'Octeville Nouainville » pour l'organisation d'un vide grenier, le 7 mai 2023 de 6h à 20h.** La zone sera fermée par barrières et sécurisée par des bénévoles et véhicules anti-bélier.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum), sur l'ensemble des zones citées ci-dessous.

Après la manifestation, l'association organisatrice devra procéder au nettoyage des lieux.

Un temps supplémentaire d'1 heure minimum est accordé pour permettre le nettoyage des lieux.

**ARTICLE 2 – RUE DE LA WOEVRE**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, du 06 mai 2023 – 8h au 07 mai 2023 – 20h.

La circulation de tous les véhicules est interdite, le 07/05/2023 de 6h à 20h.

**ARTICLE 3 – TERRE-PLEIN DE L'EGLISE SAINT PIERRE SAINT PAUL**

La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits du 06 mai 2023 – 8h au 07 mai 2023 – 20h.

Autorise l'utilisation de brûlants selon les règles d'hygiène et de sécurité réglementaires (présence d'un extincteur adéquat à proximité, protection du sol).

**ARTICLE 4 –** Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 5 –** La signalisation et la pré-signalisation des lieux sont mises en place par l'association « La Paroisse Saint Sauveur d'Octeville Nouainville », responsable des opérations, qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du site. Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu de la manifestation, conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 48 heures à l'avance.

**ARTICLE 6 –** Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 7 –** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 8 –** Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

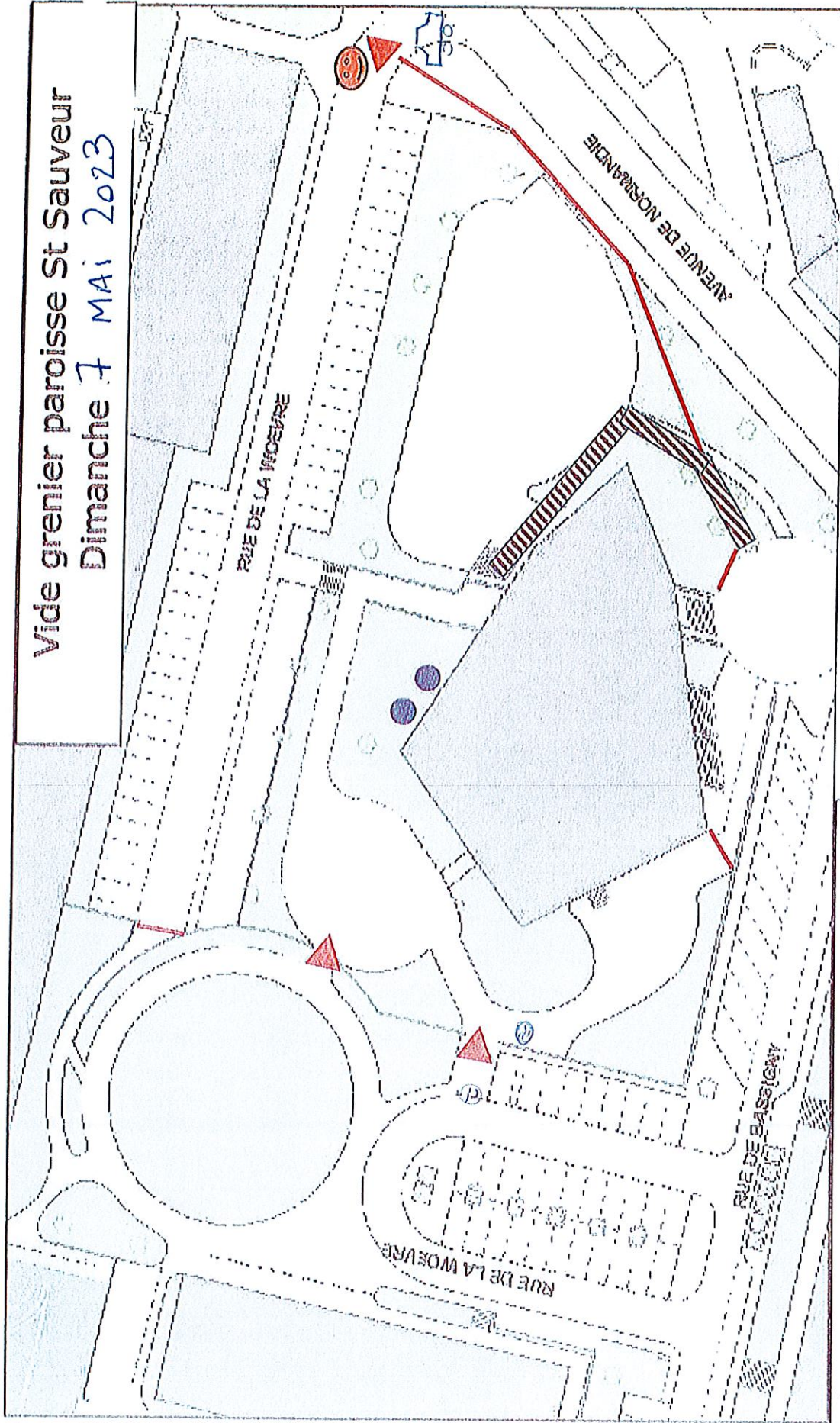
Le 19 avril 2023,  
**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire-adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



# Vide grenier paroisse St Sauveur

## Dimanche 7 MAI 2023



Légende: — Barrière mobile

▲ Barrière triangle

● Buvette et restauration

▨ : passerelle

☺ : passarelle

☺ : passarelle

☺ : passarelle

### Contacts :

Organisateur : Jean-Pierre Gallienne - 06.74.48.40.82

Contact mairie : Corinne Lebrun - 02.33.87.87.36

Astreinte : 02 33 87 88 89



Voiture d'urgence